

Numéro 330

SEPTEMBRE-OCTOBRE-NOVEMBRE 2021

IMPRESSION PAR NOS SOINS

Déposé le 15/09/2021

**Sommaire :**

page 2 :	Carte scolaire
page 3 :	GRÈVE LE 23 !
page 4 :	Infos syndicales
page 5 :	Les RDVC
page 6 :	À quoi servent les évaluations...
page 7 :	Bulletin
page 8 :	d'adhésion
page 9 :	Manifestation des
page 10 :	retraitées le 01/10
page 11 :	Programmes réajustés - École attaquée
page 12 :	AESH
page 13 :	Salaires
page 14 :	Pour quoi se syndiquer



L'annonce qui cache la misère...

Emmanuel Macron démarre sur les chapeaux de roue avec son annonce fracassante à Marseille. Elle dévoile la vision du Président et de son ministre sur l'École, en adéquation avec la loi Rilhac qui sera présentée devant l'Assemblée le 29 septembre. Les provocations du président nous éclairent sur le contour de ce que

pourrait être « l'autorité fonctionnelle » et le cadre général et les délégations de compétences données aux directrices et directeurs. Une seule certitude : le ministre veut aller très vite !

Qu'est devenue l'attractivité de notre métier ? Le nombre de candidats au concours est toujours en baisse, les salaires loin d'être attractifs, les conditions de travail sont telles que les demandes de rupture conventionnelle s'envolent. La grande majorité des remplaçant-es de notre département est déjà affectée à l'année ou sur des congés longs, ce qui augure des futures tensions. L'École n'a pas besoin d'une autorité fonctionnelle, elle a besoin de moyens !

**Le SNUipp-FSU se mobilise pour la mise en place d'un plan d'urgence et la création massive de postes pour l'Éducation et appelle les collègues à se mobiliser le 23 septembre.**

Laurence Guillouard

## CARTE SCOLAIRE : ajustements de rentrée

Un groupe de travail a eu lieu le 2 septembre, mais des décisions avaient été prises par la direction académique début juillet sans que les élu-es des personnels ne soient associés, la carte scolaire relève pourtant de leur compétence. Le SNUipp-FSU14 demande un groupe de travail en juin. Toutes les mesures sont à titre provisoire. Elles devront être confirmées au CTSD de 2022 (courant février-mars).

Les enseignant-es titulaires touché-es par une mesure à cette rentrée restent titulaires de leur poste et sont affecté-es provisoirement dans une autre école. Si la fermeture est confirmée pour la rentrée 2022, ils seront victimes de carte scolaire. Dans le cas contraire ils retourneront sur leur poste de titulaire.

### Fermetures

juillet 2021

EPPU L'OUDON ST PIERRE EN AUGÉ

EPPU Mailly CESNY BOIS HALBOUT CESNY LES SOURCES

EPPU Poppa de Valois HEROUVILLE ST CLAIR (confirmation du retrait provisoire effectué à la rentrée 2020)

EPPU Jean Guillou CABOURG

EMPU DIVES SUR MER

2 septembre 2021

EPPU BEAUMONT EN AUGÉ

EPPU Montmorency HEROUVILLE SAINT CLAIR

EPPU Albert Camus CAEN (annulation ouverture)

EMPU Aunay sur Odon LES MONTS D'AUNAY

(annulation ouverture)

### Ouvertures

juillet 2021

EMPU Henri Sellier COLOMBELLES Levées de fermeture

EPPU Hubert Reeves LOUVIGNY

EMPU MERVILLE FRANCEVILLE

EPPU TROARN

EPPU Charles Huard ST MARTIN DE FONTENAY

septembre 2021

EPPU BIEVILLE BEUVILLE

EPPU CAMBES EN PLAINE

EPPU HERMANVILLE SUR MER

EPPU HERMIVAL LES VAUX

EPPU MEZIDON primaire Vieux Fumé VALLEE D'AUGE (annulation fermeture)

### Transferts d'emploi classe

juillet 2021

EMPU Pablo Neruda AUDRIEU (levée de l'implantation initialement prévue) vers EPPU VILLY BOCAGE

EMPU BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE THUE ET MUE vers EPPU CHEUX THUE ET MUE

EPPU Pierre Gringoire HEROUVILLE ST CLAIR vers EPPU Henri Sellier COLOMBELLES

EPPU Hennequeville TROUVILLE SUR MER vers EPPU Fracasse DEAUVILLE

EPPU Malraux VIRE NORMANDIE vers EPPU Castel VIRE NORMANDIE

### Fusions d'écoles

juillet 2021

EPPU St Exupéry VIRE NORMANDIE avec EPPU Malraux VIRE NORMANDIE

EMPU ST PIERRE DE MAILLOC VALORBIQUET avec EPPU LA CHAPELLE YVON VALORBIQUET

### Transferts autres emplois

juillet 2021

Transfert de l'ULIS école implantée à l'école primaire Jean Moulin VIRE NORMANDIE vers l'école primaire CAMPEAUX SOULEUVRE EN BOCAGE

Transfert de l'emploi de maître E implanté à l'école élémentaire Marie Curie IFS vers l'école primaire Nicolas Copernic SOLIERS

**Le SNUipp-FSU14 revendique un plan pluriannuel afin de baisser les effectifs de toutes les classes.**

### Inclusion

Le SNUipp-FSU14 est intervenu auprès de la Directrice académique par intérim pour lever l'interdiction de ne pas inclure les élèves ULIS dans leur classe d'âge. L'inclusion est à nouveau possible, en respectant le protocole sanitaire dans la mesure du possible.

**URGENCE  
SERVICE  
PUBLIC  
D'ÉDUCATION**

**Action /  
Réaction**

**Mobilisé-es**

le 23  
septembre  
parce qu'  
une autre  
école est  
**possible**

# En grève le 23 septembre !

**A** lors que les enseignant-es viennent de reprendre le chemin de leur classe, avec l'inquiétude de "fermetures-dominos" pour cause de possibles transmissions du COVID, le ministre multiplie les polémiques stigmatisantes et avance son projet de libéralisation de l'école sur fond d'inégalités scolaires renforcées. La grève du 23 septembre vise à dénoncer ces politiques éducatives et de sous-investissement de l'école et doit permettre de poser la nécessité d'un tout autre projet.

Les mobilisations contre les retraites, celles dans l'éducation au printemps 2019 et décembre 2020, celles des AESH en juin dernier ont permis la création de postes et des revalorisations. Mais elles restent partielles et très insuffisantes, loin de la revalorisation nécessaire au vu de la perte du pouvoir d'achat subi depuis une décennie. L'individualisation des carrières, la hiérarchisation rampante telles les mesures annoncées sur Marseille instrumentalisant une situation d'urgence ou le retour de la loi Rilhac au parlement, continuent de vouloir redessiner le fonctionnement de l'école.

Dans le même temps, les politiques éducatives actuelles renforcent les inégalités scolaires en tournant le dos à une culture partagée ambitieuse et émancipatrice. En imposant des "fondamentaux" guidés par des évaluations normatives, des formations recadrées et des pratiques d'individualisation, la rue de Grenelle affaiblit le métier enseignant. Pourtant, consacrer 7,7% du PIB à l'éducation permettrait une dotation supplémentaire de 25 milliards d'Euros. De quoi ouvrir le champ des possibles.

Enfin, alors que les personnels tiennent le service public d'éducation depuis le début de la pandémie, la contagiosité dans le milieu scolaire est minimisée, milieu scolaire où les enfants, au vu de leur âge, ne sont pas vaccinés. Alors que le variant Delta a changé la donne et que des médecins alertent sur la nécessité de protéger la santé des élèves, les choix des niveaux du protocole restent sans critères, les capteurs de CO2 sont peu présents dans les écoles faute d'un plan national, les tests ne constituent pas une réelle stratégie de dépistage. La protection des écoles constitue pourtant un enjeu de santé publique.

***Les raisons de se mobiliser le 23 septembre ne manquent pas.***

***Pour un plan d'urgence dans l'éducation, pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail, le SNUipp avec la FSU, la CGT, sud éducation et FO appellent les personnels à se mettre en grève.***

Manifestation à Caen,  
à 10H30 place du Théâtre  
en direction du Rectorat

## Qui choisit qui ?

À Marseille, notre Président annonce qu'il serait bien que les directeurs puissent choisir « leurs » enseignants...

Au-delà de notre regard négatif sur cette mesure, se pose la question du « vivier » ! Pour choisir, encore faut-il qu'il y ait des volontaires attirés par la qualité des conditions de travail et par la rémunération, et dans l'intérêt des élèves, bien formés et accompagnés...

Dans le Calvados, notre Adjoint au Directeur académique se heurte déjà à ce problème du vivier quand il y a peu ou pas de candidatures sur des postes, à profil ou non... Cela a été le cas aux « Tilleuls » à Mondeville puisque les postes de direction de la maternelle et de l'élémentaire n'ont pas été pourvus au mouvement.

L'inspectrice a informé l'équipe enseignante, le 23 août, qu'il n'y aura qu'un poste de direction pour mieux gérer la crise due à la réorganisation de l'école (un tiers des locaux étant inutilisable suite à un incendie). Pourtant l'équipe, les parents et une partie des élu-es s'étaient mobilisés contre la fusion. La crise a bon dos pour l'imposer, bafouant la décision du CDEN, instance présidée par le Préfet.

C'était urgent : il fallait lui faire une proposition dans les 24h. Aussi, le « volontaire V » que l'IEN avait sollicité plus particulièrement, en discute avec ses collègues et informe le 24 août à midi qu'il accepte...

Surprise, surprise, on lui répond qu'on ne devrait plus avoir besoin de lui car un plan B a été activé... L'école n'a plus aucune nouvelle par la suite, l'IEN attendant une réponse de l'inspection académique.

Le 31 août, un ITR brigade auquel on a proposé d'assurer l'intérim visite l'école mais ne donne pas suite. Aussi, le jour de la pré-rentrée, plus de plan B, retour à la case départ. Mais V après avoir été écarté, n'a plus envie d'être volontaire... Dans un climat d'extrême tension, l'IEN impose la direction à une adjointe ; ce, précise-t-elle, pour 15 jours car « un appel à candidature pour la direction doit paraître ». Un adjoint se dévoue alors pour faire l'intérim le temps de la rentrée.

Lors du groupe de travail carte scolaire du 2 septembre, le SNUipp-FSU14 revient sur cette gestion incompréhensible. Mais l'IA-DASEN, s'étonne, pour lui, aux Tilleuls, « Cette rentrée s'est bien passée ! ». Pourtant, entre le couperet d'une nomination sur le poste de direction, l'incendie, les volte-faces de l'inspection, les collègues n'auront jamais vécu une rentrée aussi stressante. Et il indique : « Aucun appel à candidature ne sera lancé » : voilà qui va conforter l'équipe des Tilleuls dans leur « confiance » dans l'Institution.

Le 6 septembre, une directrice est finalement nommée par l'inspection.

Le SNUipp rappelle que le statut de fonctionnaire et les conditions de nomination sur des critères définis par la Loi protègent « qui choisit » et « qui est choisi » de pressions et suspensions. Les IEN « managers » présents et futurs ne doivent pas être autorisés à décider seuls de questions telles : « Un élu d'opposition d'une commune peut-il devenir directeur d'école relevant de cette commune ? »

Laurence Guillouard

## Prochaines informations syndicales

**T**émoigner, analyser, débattre, comprendre et construire ensemble les mobilisations indispensables pour combattre les attaques orchestrées contre l'École Publique. Nos métiers, notre École sont menacés tant par la situation sanitaire que par les profonds changements imposés par un ministre autoritaire et ultra-libéral. Si nous ne nous défendons pas, personne ne le fera pour nous.

- Mardi 28 septembre : Bayeux
- Mercredi 29 septembre : Caen
- Jeudi 30 septembre : Potigny
- Jeudi 30 septembre : Lisieux
- Samedi 9 octobre : Vire

Les lieux seront précisés sur le site [14.snuipp.fr](http://14.snuipp.fr)

Si vous voulez déduire les RIS des 108 heures, prévenez votre IEN au moins 48 heures à l'avance. (Modèle de lettre sur notre site).

## LES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE (RDVC)

Le PPCR, voté en 2017, a permis de réduire le nombre de promotions au mérite et un accès généralisé à la hors-classe.

**Le SNUipp-FSU revendique la fin du mérite et la création d'échelons dans la classe normale.**

### **Un RDVC c'est quoi ?**

Il s'agit d'une visite en classe suivie d'un entretien avec l'IEN qui complètera une grille d'évaluation composée de 11 items donnant lieu chacun à une évaluation allant de « à consolider » à « excellent »/ L'IEN rédigera également un compte-rendu. Il appartient ensuite au DASEN de délivrer un avis : à consolider, satisfaisant, très satisfaisant ou excellent. Ce sont ces avis qui détermineront les 30 % de collègues bénéficiant d'une accélération d'un an pour le passage au 7<sup>ème</sup> échelon. La durée de carrière pour atteindre le 11<sup>ème</sup> échelon de la classe normale variera de 24 à 26 ans.

Pour l'accès à la hors classe, l'avis du troisième rendez-vous carrière est transformé en points de barème auxquels s'ajoutent des points liés à l'ancienneté dans l'échelon (plus d'infos sur notre site 14.snuipp.fr).

### **Qui sera concerné par un RDVC cette année ?**

- les PE promus au 6<sup>ème</sup> échelon entre le 1.09.20 et le 31.08.21
- les PE promus au 8<sup>ème</sup> échelon entre le 1.03.20 et le 29.02.21
- les PE promus au 6<sup>ème</sup> échelon entre le 1.09.20 et le 31.08.21

Les collègues concernés ont dû recevoir sur Iprof un message les informant de la tenue d'un rendez-vous de carrière pour l'année 2021-2022.

Ils recevront ensuite un mail communiquant la date précise de ce RDVC environ deux semaines en amont de la visite de l'IEN.

Pour les collègues qui le souhaitent, le guide et la notice des RDVC sont consultables en ligne sur I.Prof dans l'onglet les services.

### **La communication du compte-rendu et de l'appréciation :**

Pendant l'été ou bien courant septembre, il est communiqué aux collègues un compte-rendu d'appréciations par l'IEN. Ils ont alors deux semaines pour formuler des observations.

L'appréciation finale de la valeur professionnelle prise par le DASEN sera notifiée par la suite.

### **Les CAPD de recours**

L'enseignant-e pourra demander la révision de son appréciation dans un délai de 30 jours par un recours gracieux. En cas de réponse défavorable, le collègue aura de nouveau 30 jours pour saisir la CAPD recours.

Les représentant-es des personnels du SNUipp-FSU14 demandent aux collègues qui souhaiteraient faire un recours gracieux de les en informer. Il en va de même si ce recours devait être porté devant le CAPD.

## Congé de paternité : ce qui change

Les nouveaux droits au congé paternité sont applicables pour toutes les naissances prévues ou effectives à compter du 1er juillet 2021.

### **Durée du congé**

Elle est portée à :

- 25 jours calendaires pour une naissance unique
- 32 jours calendaires pour une naissance multiple

Ce congé se décompose de deux parties :

- 4 jours calendaires consécutifs et incompressibles de ce congé font immédiatement suite au congé de naissance ;
- vingt et un jours calendaires, portée à vingt-huit jours calendaires en cas de naissances multiples, pourra être prise, en deux parties dont les durées ne pourront être inférieures à 5 jours.

Le congé doit être pris dans les 6 mois suivant la naissance (sauf cas particuliers).

### **Durée de prévenance**

L'agent informe l'administration au moins un mois avant ;

- de la date de l'accouchement,
- du début de la ou des périodes de congés (en indiquant leur durée). Lors d'une naissance avant terme, l'agent prévient l'administration des modifications de congé induites.



## A quoi servent les évaluations nationales standardisées ?

Suite à la parution des résultats des dernières évaluations de milieu de CP, JM Blanquer affirmait que les résultats « prouvent que tous ces efforts ont porté leurs fruits » dans la lutte pour résorber les écarts de performance des élèves suite au confinement. Quelques mois plus tard, une analyse plus sérieuse des résultats nous invitait à une toute autre conclusion. Les écarts de performance entre élèves scolarisés hors rep et ceux en rep + étaient plus importants l'année dernière que la précédente, démontrant une inscription dans la durée des effets scolaires de la crise sanitaire.

Encore une fois, pris par son obsession de faire la démonstration de l'efficacité de ses choix, le ministre s'affranchit du respect du réel. Car ses objectifs, avec les évaluations nationales, ne sont pas de rendre compte du niveau des élèves sur l'ensemble des éléments des programmes explicatifs de la réussite scolaire. En effet le ministre annonce que la dynamique permise par les évaluations doit s'accroître, par « les modifications requises des pratiques » et la définition « d'objectifs pédagogiques concrets ».

**Les véritables objectifs de ces évaluations standardisées sont donc bien d'imposer à tou·tes les enseignant·es des « fondamentaux »** en lieu et place des programmes nationaux en imposant des « protocoles » et de dessaisir les enseignant·es de leur métier. Pour 78% des enseignant·es, ces évaluations n'ont fait que confirmer les difficultés constatées.

A l'aune de ces résultats de mi-CP, à quoi servent les évaluations nationales standardisées ?

Exercer une contrainte très forte sur le travail des enseignants.

Dans son analyse de mai 2019, le chercheur Roland Goigoux prenait l'exemple de la fluence pour alerter sur le pilotage de l'enseignement par les évaluations. La note de la DEPP du 01/03/2021 précise : « La fluence,

comme exercice de lecture, semble maintenant ancrée dans les pratiques enseignantes, puisqu'une majorité d'enseignants y ont recours ».

Concernant le lien entre fluence et compréhension en lecture, des chercheurs comme Sylvie Plane invitent à ne pas confondre corrélation et causalité. D'autres comme Eveline Charmeux alertent sur le risque que l'activité systématique de « déchiffrage oralisé », loin d'aider à la compréhension, puisse « faire écran au contraire à l'activité de construction des significations ».

Une politique éducative qui creuse les écarts entre les élèves d'Education prioritaire et les autres.

En mathématiques, les écarts entre REP+ et hors Éducation prioritaire sont en légère augmentation entre 2020 et 2021, et restent pour certains items à un haut niveau : 17,2 points pour la résolution de problèmes (17,1 en 2020), et 16,9 points pour la soustraction (16,7 en 2020).

En Français, les écarts entre élèves en REP+ et ceux hors Éducation prioritaire s'élèvent à 23,7 points pour une maîtrise satisfaisante de l'exercice « comprendre des phrases lues par l'enseignant » (l'écart était de 23 en 2020), à 17,2 points pour l'exercice « comprendre des phrases lues seul » (contre 15,4 en 2020).

**De manière générale, des pressions sont exercées sur les enseignants pour qu'ils concentrent leur enseignement sur des compétences instrumentales. Or ces évaluations confirment que les compétences les moins maîtrisées par l'ensemble des élèves sont les compétences complexes** : la compréhension en lecture, la résolution de problèmes en mathématiques. Enfermer les enseignant·es dans des approches centrées sur les compétences de bas niveau ne peut en aucun cas permettre à l'école de relever le défi de la démocratisation scolaire, et d'une culture commune ambitieuse pour tous les élèves.



# Adhésion 2021-2022

**Rappel : 66% de déduction fiscale**  
(Exemple : pour un PE échelon 5, la cotisation revient à 44 euros)  
**Si non imposable, remboursement par crédit d'impôts.**

NOM - PRÉNOM  
NOM DE NAISSANCE  
DATE DE NAISSANCE  
ADRESSE PERSONNELLE

Pour plus de simplicité,  
syndiquez-vous en ligne:  
[14.snuipp.fr](http://14.snuipp.fr)



FONCTION ET POSTE OCCUPÉ

TÉLÉPHONE ET ADRESSE E-MAIL

INSTIT  
PE CLASSE NORMALE

PE HORS CLASSE

PE CLASSE  
EXCEPTIONNELLE

AUTRES  
SITUATIONS

Echelon	INSTIT				PE HORS CLASSE				PE CLASSE EXCEPTIONNELLE				110	20	
	INSTIT	PE classe normale							PE classe exceptionnelle						
1	115	127	131	135	178	191	196	200	1	221	238	243	245		
2	130	141	145	148	192	206	210	214	2	234	251	256	260		
3	135	145	149	152	206	220	224	228	3	246	264	268	273		
4	139	149	153	157	221	235	240	245	4	264	281	286	291		
5	145	152	161	163	235	249	254	258	1 <sup>er</sup> ch	284	301	305	310		
6	152	166	169	171	242	258	265	266	2 <sup>e</sup> ch	295	312	317	321		
7	125	164	177	179	181				3 <sup>e</sup> ch	310	327	332	336		
8	131	175	186	191	193										
9	139	187	199	204	207										
10	152	202	212	217	220										
11															



- PAIEMENT COMPTANT  
 PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT  
(remplir le mandat SEPA au verso)

Les prélèvements s'effectuent de octobre à juin inclus. Nombre de prélèvements mensuels possibles : 9

Temps partiel : quotité à appliquer sur le montant de l'adhésion : ..... % de .....  
MONTANT TOTAL DE VOTRE COTISATION .....

La Section départementale du Calvados du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le Syndicat national. Je demande à la Section départementale de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des Commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06.01.1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Section départementale du Calvados du SNUipp - 12 rue du Colonel Rémy - 14000 CAEN.

## SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

SE SYNDIQUER, C'EST Utile

96% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES. <https://edherer.snuipp.fr>

## Sans syndiqué-es, Pas de syndicats !

Si le SNUipp-FSU est le premier syndicat dans les écoles du Calvados et de France grâce au vote de la profession, c'est du nombre de ses adhérents qu'il tire sa force et son poids, face à l'administration et au gouvernement quel qu'il soit. Nous vous invitons à participer de façon citoyenne à la vie du SNUipp-FSU en le rejoignant.

**Plus nombreux, Plus forts, Plus efficaces : se syndiquer, un acte essentiel !**

SNUipp Calvados - 12 rue du colonel Rémy 14000 Caen - 02 31 72 29 25 - [snu14@snuipp.fr](mailto:snu14@snuipp.fr) - <http://14.snuipp.fr>



**Rassemblement place Bouchard – Caen  
vendredi 1er octobre 2021  
10 h 30 et manifestation  
Bien vivre sa retraite, une exigence !**

Ces mois de septembre, octobre, novembre, sont des mois clés pour les retraités. C'est à cette période que se voteront les budgets de la Sécurité sociale et de la loi des finances. Alors, mobilisons-nous pour satisfaire nos revendications.

**Augmentation des retraites, pensions de base et complémentaires**

0,4 % d'augmentation au 1er janvier 2021 pour les retraites de base, 1% pour les complémentaires alors que les prix ont augmenté de 1,6 %, le compte n'y est pas !

Ils nous ont spoliés 2 ans sur les pensions et retraites de base et 4,5 ans sur les complémentaires par les reports et le gel des revalorisations.

La valse des étiquettes, mutuelles, alimentation, logement, énergie, transports, ... tout augmente, sauf nos pensions.

Un rapport gouvernemental préconise d'augmenter la CSG en l'alignant sur celle des actifs, de réduire l'abattement de 10 % pour le calcul de l'impôt sur le revenu des retraités et de continuer à sous-revaloriser et/ou geler les pensions et retraites.

Augmenter les retraites et pensions en les indexant sur l'évolution du salaire moyen. Pas de retraite inférieure au Smic.

Pensions de réversion attribuées sans conditions de ressources ni d'âge, améliorées afin de garantir le niveau de vie du conjoint.e survivant et son extension aux couples pacsés, concubins.

C'est un investissement juste socialement et nécessaire pour l'économie. C'est d'utilité publique pour favoriser la croissance de l'économie dont le pays est en manque alors qu'il en a tant besoin.

**Redonner du pouvoir d'achat aux  
retraités permet le bien vieillir.**





## Sécurité sociale – santé – autonomie

**La pandémie a démontré que la protection sociale est un bien essentiel.** Et pourtant cette dernière n'a jamais été autant attaquée que depuis ces dernières années.

**Le gouvernement d'Emmanuel Macron et ses prédécesseurs ont une lourde responsabilité dans la gestion désastreuse de la crise sanitaire.**

Les suppressions de 115 000 lits en 25 ans dans les hôpitaux et de 100 000 postes de soignants en 8 ans pèsent lourdement dans la situation catastrophique que nous connaissons. Le gouvernement sanctionne, réduit les libertés, culpabilise et infantilise les citoyens que nous sommes.

**De plus en plus de retraités ne peuvent plus se soigner faute de moyens financiers suffisants. Ça suffit !**

Nous exigeons des centres de santé publics dans tous les territoires pour garantir un accès aux soins solidaire pour tous.

100 000 postes supplémentaires sont nécessaires dans notre système hospitalier.

Nous réaffirmons la nécessité de levée de la propriété privée sur les brevets qui empêche la diffusion des vaccins partout dans le monde tout en étant source de profits inadmissibles.

## La santé n'a pas de prix

**Les personnes âgées représentent plus de 75 % des décès** dus à la Covid-19, confinées au domicile ou en EHPAD, malgré le dévouement des soignants.

**Nous avons besoin d'une nouvelle loi prenant en compte le droit à l'autonomie** dans le cadre de la Sécurité sociale, avec un grand service public de la prise en charge de l'autonomie, que ce soit au niveau de l'aide à domicile ou des EHPAD, ainsi que 200 000 embauches dans les EHPAD et 100 000

dans le secteur de l'aide à domicile pour garantir des soins de qualité.

**Des moyens supplémentaires pour notre Sécurité sociale sont indispensables** pour financer les besoins de la population à partir des cotisations sociales, ce qui suppose des emplois, des salaires et des pensions corrects. Nous refusons la CSG, les taxes ou impôts divers.

## Services publics

**Les services publics et leurs personnels ont joué un rôle irremplaçable dans la lutte contre la pandémie.**

L'amélioration de la qualité de leurs missions et de leurs déploiements sur l'ensemble du territoire doit donc devenir une priorité de l'État et des collectivités territoriales.

**Ce sont bien des services de proximité**, avec du personnel en nombre et formé dont nous avons besoin, garants d'une égalité de traitement sur tout le territoire, garants d'un accès pour tous partout.

Le service au public rendu par les commerçants

n'est pas du service public.

Le seul accueil par Internet n'est pas du service public.

***Oui nous voulons une pension de haut niveau, aujourd'hui et pour les générations futures.***

***Ma retraite je l'ai gagnée,  
mon droit au bien vieillir, je le revendique,  
mes revendications je les défends.***

## Maternelle : des programmes réajustés

Une nouvelle version des programmes maternelle est entrée en vigueur à la rentrée de septembre. Elle propose des aménagements des programmes de 2016 dont l'architecture et les grands principes sont préservés.

Seuls le préambule et les domaines du langage et du nombre ont été amendés. De nouveaux paragraphes apparaissent : vocabulaire, syntaxe, résolution de problèmes. Les attendus de fin de cycle sont plus nombreux, mais la plupart n'oblige pas à ré-orienter les enseignements programmés.

Au cours des différentes rencontres avec le Ministère, le SNUipp-FSU a pesé pour que les programmes 2021 conservent les orientations de 2015.

Principe d'éducabilité de toutes et tous, évaluation positive, prise en compte des différences de rythme et de développement, progressivité au sein du cycle, part limitée de la phonologie, place du jeu, de la littérature jeunesse... sont préservés.

Toutefois des anticipations de certains attendus de cycle 2 (notamment en phonologie) restent problématiques.



## Annnonce marseillaise : une école attaquée !

En déplacement à Marseille, le Président de la République a laissé entendre que les enseignants des quartiers difficiles de Marseille ne seraient pas « motivés » et devraient être « recrutés » par les directeurs d'école ! Cette expérimentation sur 50 écoles marseillaises comme dans « plusieurs autres quartiers de la République » et sa généralisation possible à terme remettent sur le devant de la scène la question du statut hiérarchique de la direction d'école, et détricote le fonctionnement de l'École publique.

Les difficultés ne seraient donc dues qu'aux enseignant-es ? Macron et Blanquer imposent leur vision néolibérale et occultent les questions de fond : bâti scolaire, conditions de travail, moyens de fonctionnement, attractivité des postes, formation. Les Rased sont devenus peau de chagrin et plus que jamais les écoles ont besoin des compétences de

professionnels.

Les directrices et directeurs ont besoin avant tout de tâches allégées et recentrées sur l'animation et la coordination de l'équipe pédagogique, d'aide administrative et de temps de décharge suffisant.

Cette annonce présidentielle opportuniste lance de la plus mauvaise des façons le débat sur l'école dans la campagne présidentielle. Elle coïncide également avec le second passage au parlement programmé en septembre de la proposition de loi Rilhac, téléguidée par le ministère et largement rejetée par la profession enseignante.

Les personnels sont appelés à se mobiliser pour mettre en échec ce projet qui dérégulerait le fonctionnement actuel de l'école. La grève du 23 septembre en sera une occasion et permettra également de poser la nécessité d'un tout autre projet pour l'école.

## AESH DES PROFESSIONNEL·LE·S QUI DOIVENT ÊTRE RECONNU·E·S !

Mobilisation AESH le **mardi 19 octobre**, lieux et horaires à venir sur le site.

### STAGE AESH Vendredi 26 novembre, 12 rue du colonel Rémy, 14000 Caen



Lors de ce stage nous ferons un point sur les situations des AESH, nous vous donnerons des informations sur vos droits et nous prendrons le temps de répondre à vos questions. Participer à un stage de formation syndicale, c'est un moyen de vous informer et de ne pas rester isolé·e.

**Vous devez obligatoirement envoyer votre demande d'autorisation au moins un mois avant la date du stage de formation syndicale.**

**Pour vous inscrire, envoyer aussi un mail à : [fsu14@fsu.fr](mailto:fsu14@fsu.fr)**

**La participation à ce stage est un droit et n'entraîne pas de perte de salaire.**

*(Les frais de route occasionnés pourront être remboursés aux AESH syndiqués au SNUipp-FSU 14)*

#### MODÈLE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE :

Courrier à adresser à Monsieur – Madame le-la chef-fe d'établissement / IEN et ou PIAL (établissement du second degré recruteur ou d'emploi)

Copie à la DSDEN (AESH)

NOM.....  
d'établissement / IEN et ou PIAL  
Prénom.....  
Fonction .....  
Établissement .....

à Monsieur – Madame le-la chef-fe

Conformément aux dispositions de la loi n°82-997 du 23/11/1982 (art. 2) relative aux agents non-titulaires de l'État définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé 26 novembre pour participer à un stage de formation syndicale qui se déroulera au 12 rue du colonel Rémy 14000 Caen de 9h à 17h. Il est organisé par la Section Départementale FSU

de Normandie, sous l'égide du centre de formation de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale, comme prévu à l'article 1 du décret n°84-474 du 15/06/1984 (arrêté du 13/01/09 publié au J.O. du 30/01/09 pour la FPE et arrêté du 30/11/09 pour la FPT).

A ..... Le .....Signature:

## Salaires and co, point d'étape du Grenelle

C'est dans une ambiance d'auto-satisfaction que Jean-Michel Blanquer a dévoilé un nouveau scénario salarial dans le cadre du « Grenelle ». Ne concernant que 58 % des personnels, et sous la forme d'une indemnité, ces annonces restent toujours loin du nécessaire rattrapage salarial. Les « efforts » pour les AESH restent eux totalement insuffisants. Et les chantiers engagés notamment sur la direction d'école ou les formateurs-trices vont se poursuivre.

Réunies le 25 août, les organisations syndicales étaient attendues pour faire le point sur le « Grenelle ». Après un discours où le ministre s'est auto-congratulé, un nouveau scénario de revalorisation pour 2022 a été présenté.

Des annonces chiffrées toujours insuffisantes

Celui-ci permettrait à 58 % des enseignantes et enseignants de voir leur fiche de paie évoluer en 2022.

Voilà la forme que cela prendrait :

Scénario de revalorisation retenu

	Salaire net mensuel	À partir de mai 2021	Scénario pour l'année 2022
Echelon 1 Classe Normale	1432	1432	1432
Echelon 2 Classe Normale	1623	1722,71	1779,71
Echelon 3 Classe Normale	1650	1739,03	1796,03
Echelon 4 Classe Normale	1699	1763,10	1805,85
Echelon 5 Classe Normale	1755	1804,86	1833,36
Echelon 6 Classe Normale	1815	1850,61	1879,11
Echelon 7 Classe Normale	1916	1951,61	1980,11
Echelon 8 Classe Normale	2059	2059	2087,50
Echelon 9 Classe Normale	2183	2183	2211,50
Echelon 10 Classe Normale	2329	2329	2329
Echelon 11 Classe Normale	2495	2495	2495

Par ailleurs, le Ministre a confirmé la prise en charge à hauteur de 15 euros par mois par agent-es de la complémentaire santé, comme pour l'ensemble des fonctionnaires, légère augmentation des possibilités de promotion à la hors-classe, développement de l'action sociale mais sans budget, ni contenu bien définis.

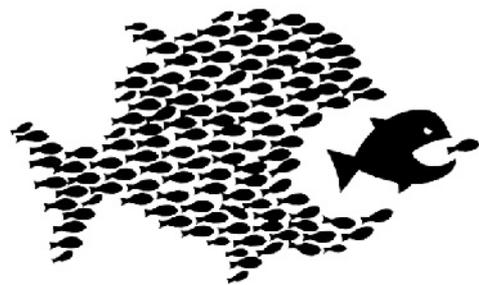
Pour le SNUipp-FSU, le compte n'y est toujours pas. Avec 42 % des enseignantes et enseignants non-concerné-es, la revalorisation actée pour février 2022 laisse beaucoup trop de personnels sur le bord de la route.

Ces augmentations, 28,5 euros nets mensuels des échelons 5 à 9, ne permettent en outre à aucun moment de répondre au gel quasi-continu du point d'indice depuis 2010 qui a abouti, conjugué aux hausses des cotisations retraites, à une perte de pouvoir d'achat de près de 17%. En 2021, par rapport à 2010, c'est l'équivalent de deux mois de salaires qui a été perdu par les enseignant-es.

Enfin en augmentant seulement quelques échelons et de façon différenciée, on assiste à un phénomène de lissage des salaires qui fait qu'en 13 ans de carrière, l'augmentation sera de 201 euros au lieu de 293 avant la première « prime d'attractivité ».

Le SNUipp-FSU rappelle que pour répondre structurellement à la question du pouvoir d'achat des personnels de l'Éducation Nationale, d'une loi de programmation pluriannuelle, avec une revalorisation des grilles indiciaires est nécessaire pour rattraper le retard de 600 euros mensuels au bout de 15 ans d'ancienneté avec la moyenne des pays de l'UE. Et, dès maintenant, il faut décréter le doublement de l'ISAE et une prime d'équipement de 500 euros annuels.

# SOYONS FORT.ES ENSEMBLE



## POUR m'informer, me conseiller tout au long de ma carrière

Les militant.es du SNUipp-FSU ont l'expertise et la légitimité pour vous conseiller, vous accompagner dans la défense de vos droits et vos démarches professionnelles.

## POUR penser et transformer le métier d'enseignant

En réaffirmant notre professionnalité, notre besoin de temps de travail en équipe, de formation initiale et continue... Les stages, colloques, universités d'automne etc., organisés par le SNUipp-FSU permettent la réflexion collective et l'éclairage de la recherche.

## POUR participer à la transformation de l'école

Lutter contre l'échec scolaire, prendre réellement en charge tous nos élèves nécessite un engagement budgétaire à la hauteur, visible concrètement dans les classes. Le SNUipp-FSU revendique des effectifs moins chargés et une aide à la hauteur des besoins pour les élèves en difficulté. Des meilleures conditions de scolarisation pour les élèves, de travail et de rémunération pour les enseignant.es !

## POUR renforcer la représentativité des collègues auprès de la hiérarchie

Le SNUipp et sa fédération la FSU sont majoritaires dans l'enseignement nationalement et localement. Ses élu.es sont présent.es et bénéficient d'une véritable crédibilité dans les instances ; ils n'hésitent pas à intervenir auprès de la hiérarchie pour faire entendre les besoins des collègues. Ils exigent le respect des règles garantes de l'équité de traitement.

## POUR penser et transformer la société

Nos engagements professionnels ne s'arrêtent pas à la classe et à l'école. Nous ne pouvons rester indifférent.es à l'aggravation des inégalités d'accès à la santé, la culture, l'emploi, mais aussi au développement de la précarité, des discriminations qui touchent les familles de nos élèves. Le SNUipp-FSU est engagé auprès d'associations partenaires pour lutter contre les discriminations au niveau national et international.

# DÈS LA RENTRÉE JE ME SYNDIQUE



**SNUipp**  
**FSU**

DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

SNUipp-FSU14  
12 rue du colonel Rémy  
14000 Caen  
02 31 72 29 25  
ou 09 72 66 62 14  
snu14@snuipp.fr

**U**  
**F.S.U.**

ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN